



Cahier du Congrès des 26 et 27 octobre 2013
de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
Version préliminaire du 1^{er} octobre 2013

Lieu

Université Laval, détail à venir

Frais de participation

A confirmer

Hébergement

Centre social du Conseil régional de la FTQ
5000 des Gradins, à Québec

Transport

A confirmer

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ :

2065, Parthenais
Montréal, Québec H2K 3T1
Tel : 514-390-0110
Fax : 514-390-8415
www.asse-solidarite.qc.ca

Table des matières

Proposition d'ordre du jour.....	4
Lettre de candidature.....	5
Candidature de Patrick Véronneau pour le Comité légal de l'ASSÉ.....	5
Candidature de Émilie E. Joly pour le Comité légal de l'ASSÉ.....	5
Candidature de Louis Chartrand pour le Comité légal de l'ASSÉ.....	6
Candidature de Marc-André Blais pour le Comité légal de l'ASSÉ.....	6
Candidature de Gabrielle Bellemare pour le Comité du journal de l'ASSÉ.....	7
Propositions.....	8
ANNEXE A : Politique d'utilisation des réseaux sociaux.....	12

Proposition d'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Preasidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilan
- 3.0 Congrès d'orientation
- 4.0 Plan d'action
- 5.0 Revendications
- 6.0 Femmes
- 7.0 Finance
- 8.0 Élections
- 9.0 Avis de motion
 - 9.1 Dépôt
 - 9.2 Traitement
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée

Lettre de candidature

Candidature de Patrick Véronneau pour le Comité légal de l'ASSÉ

Reçue le 11 avril 2013

Appuyée par l'AFESPED-UQAM, le SECMV et l'AFÉA-UQAM

Par la présente, je souligne mon intérêt à poursuivre mon implication au sein du Comité légal de l'ASSÉ, et ce, pour un deuxième mandat consécutif. La recrudescence d'atteintes toutes aussi déplorables qu'illégitimes à nos droits les plus fondamentaux motive cette décision, mais pas seulement : une éventuelle intervention du législateur sur la question de notre « droit » à la grève m'interpelle également tout particulièrement. Il faudra demeurer très vigilants-es sur cette question.

Plus exactement, et pour les semaines à venir, je tâcherai de m'investir dans la diffusion d'informations juridiques au sujet du tristement célèbre règlement P-6 de la Ville de Montréal, dans la participation/coordination des différents groupes constitués de manifestants-es qui ont récemment été les victimes de la répression policière et dans l'évaluation des fonds légaux disponibles et leur allocation afin de venir en aide à ces nombreuses personnes qui seront (ou qui sont déjà) confrontées à des frais juridiques que je chercherais à amenuiser à leur plus simple expression.

Je ne peux vous cacher et passerai encore moins sous silence que le temps et l'énergie que je peux investir au sein du Comité légal sont passablement limités par les conséquences inhérentes à une conciliation travail à temps complet/études à temps partiel à laquelle je ne peux hélas échapper. Néanmoins, je crois que mon apport au sein du Comité légal, s'il peut s'avérer par moment en deçà de mes propres attentes, demeure, à mon avis, significatif. J'espère que vous en conviendrez également.

Patrick Véronneau
Étudiant en droit (UQAM)

Candidature de Émilie E. Joly pour le Comité légal de l'ASSÉ

Reçue le 16 avril 2013

Appuyée par l'AFESH-UQAM, le SECMV et l'AFESPED

Bonjour,

Je souhaite soumettre ma candidature pour le Comité légal de l'ASSÉ. Je suis pas mal la même personne que l'an dernier lorsque je me suis présentée au Comité légal pour le mandat 2012-2013, mais un an plus vieille.

Si vous m'accusez d'écrire une lettre de candidature moche, j'écirai une mise en demeure vous demandant de retirer vos propos diffamatoires.

Veillez agir en conséquence.

Emilie E. Joly
Étudiante au baccalauréat en droit, UQAM

Candidature de Louis Chartrand pour le Comité légal de l'ASSÉ

*Reçue le 17 avril 2013
Appuyée par le SECMV*

Bonjour,

Je voudrais présenter ma candidature pour le comité légal de l'ASSÉ. Je suis désolé d'appliquer si tard: j'ai reçu le message de la part de l'AFESH, donc j'ai cru que c'était à eux que je devais m'adresser.

Je n'ai pas vraiment d'expérience légale, mais j'ai un bac en philosophie, ce qui me donne certaines aptitudes en recherche, et je fréquente beaucoup de gens qui font du droit, ce qui me rend un peu sensible à ses enjeux et me donne certaines ressources. Autrement, je suis présentement étudiant de maîtrise en philo et je travaille dans un laboratoire de text mining.

Outre mon intérêt à la cause des arrê·tes de la grève et mon sentiment que j'ai encore à faire ma part dans le mouvement étudiant, j'aimerais me familiariser avec le travail juridique en vue un projet futur. J'entend utiliser cette expérience pour programmer des outils de recherche légale et former des groupes d'étude afin de rendre la chose juridique et la chose légale plus accessibles à la population qui n'y fait pas carrière.

J'ai une certaine expérience d'implication dans la vie étudiante et ailleurs. Entre autres choses, j'ai co-fondé [Philopolis](#) et les Salons femmes et philosophie de l'UQÀM, j'ai occupé des rôles dans plusieurs associations étudiantes, j'ai animé 5 ans chez les scouts et je suis sur le CA de [l'Amitient](#), une ferme socio-thérapeutique pour handicapé·es dans les Laurentides. J'espère que cette expérience, de même que mes aptitudes de recherche et mon engagement peuvent pallier à mon manque de formation en droit.

Sincèrement,

Louis Chartrand

Candidature de Marc-André Blais pour le Comité légal de l'ASSÉ

*Reçue le 17 avril 2013
Appuyée par l'AFESPED-UQAM et le SECMV*

En deux mots, mon parcours académique a débuté au baccalauréat en Science politique, s'est poursuivi au certificat en droit social et s'achève maintenant au baccalauréat en science juridique. Parcours sinueux, marqué par le doute, l'alternance des petits boulots et de loyers parfois abandonnés à la sauvette. Bref, l'expérience de la précarité telle que vécue par tant d'étudiant·es tombé·es dans les grandes fissures du programme d'aide financière aux études. Voilà le récit d'épreuves qui, rétrospectivement, me semblent constituer les racines matérielles d'un parti pris.

Électron libre et sans mandat, élu d'aucune instance étudiante jusqu'à maintenant, je me suis fait un devoir de participer aux mobilisations et assemblées générales, d'y intervenir et de soumettre des propositions lorsque cela me paraissait nécessaire. Une position qui, en cette période trouble, est devenue trop confortable, presque embarrassante. En effet, l'épuisement des mobilisations a laissé le champ libre à la violence exacerbée, tant symbolique que physique, contre nos associations et les militant·es mobilisé·es qui les composent. La médiocratie et les forces policières peuvent aujourd'hui se vautrer en chœur et à leur aise dans la calomnie et la matraque pour châtier le crime de lèse-majesté dont nous nous sommes rendus coupables, celui de l'irrévérence, l'indocilité et, surtout, la fermeté devant l'agenda austé-ritaire de l'élite

politico-économique.

J'ai été, au cours des dernières années, actif auprès de groupes communautaires de mon quartier. J'ai notamment participé à l'organisation de mobilisation avec Mobilisation Turcot, conçu et animé des ateliers juridiques pour mon comité Logement. Dans mon milieu académique, j'ai été élu au sein du CA de l'Association des étudiant-es en droit (AED). Un mandat qui avait pour seul objectif de freiner durant la grève les crispations réactionnaires internes de l'association. J'ai également occupé, en 2008, le poste de vice-président dans mon syndicat local. Dans le cadre d'un stage en Bolivie coordonné par l'organisation Alternatives, j'ai travaillé avec un organisme syndical engagé pour la protection des droits des travailleurs et travailleuses paysan-nes. J'y ai animé et organisé des ateliers de formation et conçu du matériel pédagogique.

Je propose aujourd'hui mon humble candidature pour donner un coup de pouce aux têtes dures qui, par détermination et courage, se rendent aux manifestations quand ils savent pertinemment qu'ils seront lâchement mis en salade et, surtout, tous les autres qui font aujourd'hui l'objet de poursuites. Je m'engage à mettre un enthousiasme combatif dans toutes ces tâches de gratte-papier qui font le quotidien du travail de juriste. Surtout, j'aspire à transmettre des connaissances sur les arcanes opaques du système judiciaire et les rudiments de l'auto-défense juridique aux militant-es.

Solidairement,
Marc-andré Blais

Candidature de Gabrielle Bellemare pour le Comité du journal de l'ASSÉ

*Reçue le 23 septembre 2013
Appui à venir*

Je souhaite par la présente présenter ma candidature au comité journal de l'ASSÉ. C'est après une année de repos bien mérité que je souhaite continuer mon implication politique au sein de l'ASSÉ, l'Association où j'ai fait mes premiers pas comme militante. J'ai choisi le comité journal, car même si je ne m'impliquais plus sur le terrain en allant à la rencontre des étudiantes et étudiants dans la précédente année, l'écriture d'articles ainsi que la révision de ceux-ci m'ont permis de garder contact avec le mouvement étudiant et c'est maintenant dans ce domaine que je souhaite m'impliquer.

Solidairement,
Gabrielle Bellemare
Membre de l'AGECR

Propositions

0.0 Ouverture

1. Le Conseil exécutif propose l'ouverture du Congrès à 9h00.

2.0 Bilan

1. Le Conseil exécutif propose un bilan de 15 minutes sur la rentrée et le lancement de la campagne contre l'austérité suivi d'une période de questions-réponses de 45 minutes.
2. Le Conseil exécutif propose un bilan de 5 minutes par Comité suivi d'une période de questions-réponses de 30 minutes.
3. Le Conseil exécutif propose un tour de table sur la rentrée des associations étudiantes présentes.

3.0 Congrès d'orientation

1. Le Conseil exécutif propose d'adopter la politique sur les réseaux sociaux à l'ASSÉ tel que présentée en annexe A et qu'adopté en Conseil de Coordination
2. Le Conseil exécutif propose d'adopter la politique de mise en commun des coûts de transport à l'ASSÉ tel que présentée en annexe B.
3. Le Conseil exécutif propose que le Comité ad hoc anglophone fasse un bilan.
4. Que le ad hoc comité logiciels libres fasse un bilan.

4.0 Plan d'action

1. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ organise une action de perturbation en lien avec la campagne annuelle durant la session d'hiver 2014.
2. Le Conseil exécutif propose une plénière de 45 minutes sur les manifestations régionales du mois de novembre.

5.0 Revendications

7.0 Finances

1. Le Conseil exécutif propose une présentation 15 minutes des finances 2013-2014 de l'ASSÉ.
2. Le Conseil exécutif propose une plénière d'une heure sur les cotisations de l'ASSÉ.
3. *Considérant les moyens financiers très restreints dont dispose l'AESPEP*
Considérant que ses dettes envers l'ASSÉ s'élèvent à environ 855\$

L'AESPEP propose que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 855\$ à l'AESPEP pour l'absoudre de ses dettes.

Que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 98\$ à l'AESPEP pour couvrir les cotisations de la session d'automne 2013.

Que l'ASSÉ accorde, par le biais du fonds d'entraide, une contribution de 350\$ à l'AESPEP pour les futurs frais (transport et participation) liés aux prochains congrès.

4. Le RÉÉAV propose que le RÉÉAV reçoive 866\$ du fonds d'entraide.
5. Le Conseil exécutif propose que l'ASSÉ débute la consultation sur la proposition d'augmenter les cotisations annuelles à 4.50\$
Que l'augmentation des cotisations soit proposée au Congrès annuel à l'hiver 2014.

8.0 Élections

1. La candidature de Patrick Véronneau au Comité légal.
2. La candidature de Émilie Joly au Comité légal.
3. La candidature de Marc-André Blais au Comité légal
4. La candidature de Louis Chartrand au Comité légal.
5. La candidature de Gabrielle Bellemare au Comité du journal.

9.0 Avis de motion

9.1 Dépôt

1. Le Conseil exécutif propose (*avis de motion déposé le 28 septembre 2013*) :

Que le Comité ad hoc légal devienne un Comité de travail permanent de l'ASSÉ.
Que soit ajouté au «Chapitre 7 : Comité de travail » des Statuts et règlements de l'ASSÉ (S&R) l'article suivant :

« Article 37 : Comité légal

Il est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière suivante :

1. Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
2. Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s ;
3. Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s (voir annexe H);
4. Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
5. Faire le suivi des causes en cours. »

Que soit ajouté aux statuts et règlements l'annexe suivant :

Annexe I : Fonds des arrêté-e-s

Article A27 : Principes :

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

Article A28 Critères :

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique,

associations locales, etc.);

3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

Article A29 Frais couverts

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.

Article A30 Conflit d'intérêts

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

9.2 Traitement

1. Que soit modifié le nombre de sièges du Comité légal pour atteindre 6 sièges. (déposé par l'AFESPED-UQAM au Congrès des 20 et 21 avril 2013)
2. Que soit modifié l'Article A.4.2 :Comité et Secrétaire général-e de l'Annexe A : Procédures d'élections en vue de retirer « qui obtienne un appui d'une association étudiante membre », et de modifier l'article A.4.1 : Conseil exécutif en vue de retirer la mention « et qui obtienne au minimum l'appui de deux associations étudiantes ». (déposé par l'AFESPED-UQAM au Congrès des 20 et 21 avril 2013)
3. Que l'ASSÉ alloue un budget de 1000\$ au VP externe de l'agemdelcus pour la prise en charge de l'AGEMDELCUS des frais attendant aux déplacements, aux frais d'inscriptions et autres frais entrant dans le cadre de ses fonctions en lien avec l'ASSÉ. (déposé par l'AGEMDELCUS au Congrès des 20 et 21 avril 2013)

ANNEXE A : Politique d'utilisation des réseaux sociaux

Adoptée par le Conseil de coordination le 28 août 2013

Ch. 1 — Préambule

Article 1.1 — (Visée) La présente politique vise à encadrer l'utilisation des médias sociaux employés par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) et à l'orienter dans le respect des mandats adoptés, la transparence et la redevabilité.

Article 1.2 — (Application) La présente politique s'applique à l'ensemble des médias sociaux utilisés par l'ASSÉ, notamment mais nonexclusivement Facebook, Twitter, YouTube, Vimeo, tumblr, Wordpress, ainsi que tous les modules interactifs du site web organisationnel et des microsites de campagne de l'ASSÉ.

Article 1.3 — En aucun temps la forme ne doit-elle primer sur l'esprit des articles de la présente politique.

Ch. 2 — Publication

Article 2.1 — (Définition) Une publication peut prendre les formes suivantes:

- a. Un article sur un site web de l'ASSÉ (organisationnel ou de campagne);
- b. Une publication originale sur un réseau social;
- c. Un partage de publication et un commentaire qui l'accompagne sur un réseau social;
- d. Une réponse directe à une publication sur un réseau social;
- e. Une description de média publié par l'ASSÉ (vidéo, image, musique) sur un réseau social;

Article 2.2 — Toute publication doit pouvoir être justifiée en fonction d'un ou plusieurs mandats du Congrès, du Conseil de Coordination, ou du comité en question.

Article 2.3 — Toute publication, réponse ou commentaire doit être exempt de commentaires et de langage sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, transphobe, hétérosexiste ou autrement discriminatoire ou dominateur.

Article 2.4 — Toute publication, réponse ou commentaire doit être féminisé conformément à la politique de féminisation de l'ASSÉ. Dans le cas des mots à sonorité orale différente, une exception est permise pour économiser de l'espace (*e.g.* « étudiantes » plutôt que « étudiantes et étudiants »).

Ch. 3 — Accès

Article 3.1 — Les membres du Conseil exécutif, du Comité femmes, du Comité aux luttes sociales ou du Comité d'information ont accès aux différentes plateformes des médias sociaux officielles de l'ASSÉ.

Article 3.2 — Le ou la Secrétaire à l'information est responsable de l'attribution, de la transition, du renouvellement et de la sécurité de ces plateformes de connexion.

Ch. 4 — Comptes de particuliers

Article 4.1 — Les **articles 2.3 et 2.4** de la présente politique s'appliquent également à tous les membres des Comités et Conseils utilisant les réseaux sociaux sur une base individuelle.

Ch. 5 — Modération

Article 5.1 — Toute personne ayant accès aux réseaux sociaux de l'ASSÉ peut et doit modérer les commentaires et réponses de personnes externes sur nos publications si et seulement si un des cas suivants se présente:

- a. Langage sexiste, raciste, xénophobe, homophobe, transphobe, hétérosexiste ou autrement discriminatoire et/ou dominateur;
- b. Attaques personnelles et/ou menaces;
- c. Harcèlement psychologique et/ou sexuel;
- d. Spam et/ou publicités;

Article 5.2 — En aucun cas ne devront être censurés les commentaires d'opinions politiques dissidents aux positions de l'ASSÉ, dans la mesure où ceux-ci sont exprimés sans contrevenir à l'**article 5.1**.

Ch. 6 — Comptes partagés

Article 6.1 — (Préambule) Afin de faciliter le partage des publications, le Conseil Exécutif peut gérer, après consentement explicite et maintenu de la personne concernée, un ou plusieurs comptes de médias sociaux de particuliers.

Article 6.2 — (Demande) Avant d'utiliser un compte partagé de particulier, le ou la Secrétaire à l'information doit faire une demande verbale à la personne intéressée. Si cette dernière accepte, elle pourra ensuite offrir ses informations de connexion ou se connecter directement pour activer le partage de compte.

Article 6.3 — (Utilisation) Les comptes partagés ne peuvent être utilisés que pour faire un partage de publication officielle, sans modifier la publication originale ou son commentaire. Il est interdit d'utiliser un compte partagé pour écrire une publication originale.

Article 6.4 — (Suppression) En tout temps, la personne propriétaire du compte partagé peut retirer ou supprimer un partage de publication effectué par le Conseil exécutif.

Article 6.5 — (Résiliation) En tout temps, la personne propriétaire du compte partagé peut demander de résilier son accord de partage de compte, auquel cas le ou la Secrétaire à l'information est tenue de le résilier et d'en fournir la preuve sur demande.